

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 2 mai 2016

Le lundi deux mai deux mille seize, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Mariages de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, Mme Véronique BALDINI,
M. Antoine BEAUQUIER, Mme Sandra BOËLLE,
Mme Caroline BRASSEUR, M. Gérard GACHET,
M. Yves HERVOUET DES FORGES, Mme Samia BADAT-KARAM,
M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO, M. Jérémy REDLER,
Mme Hanna SEBBAH, Mme Laurence THOUIN,
M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER,
M. Pierre AURIACOMBE, Mme Béatrice LECOUTURIER,
Mme Julie BOILLOT, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Ann-Katrin JEGO,
M. Thomas LAURET, Mme Valérie KHOURY, M. Michaël MIGUERES,
Mme Marie-Hélène DORVALD, Mme Joséphine DE BEAUCORPS,
M. Thierry MARTIN, Mme Véronique BUCAILLE, M. Christophe GIRBE,
Mme Hélène ZWANG, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE,
M. David ALPHAND, Mme Ghislaine SALMAT, M. Pierre-Alain WEILL.

Absents :

M. Emmanuel MESSAS, M. Éric HELARD, Mme Michèle ASSOULINE,
M. Grégoire CHERTOK, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

- Adoption du compte rendu de la séance du 16 mars 2016.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

- **2016 DEVE 55** Dénomination « Pelouse Marie-France Pisier » attribuée à la pelouse située entre les 70 et 82 de l'avenue Foch (16^e).

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2016 DEVE 68** Dénomination « Jardin Christiane Desroches Noblecourt » attribuée au jardin situé 1, avenue Adrien Hébrard (16^e).

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

- **2016 DASCO 57** Subventions d'un montant de 1.759.519,14 euros et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE).

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

- **2016 DJS 175** Terrain d'Education Physique Dalle d'Auteuil (16^e) – Couverture du terrain – Dépose d'une demande de permis de construire.

M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.

- **2016 DLH 12** Location de l'immeuble 16, rue Duban (16^e) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique.

M. Marc LUMBROSO rapporteur.

- **2016 DLH 92** Réalisation 35, rue Saint-Didier (16^e) de 17 logements PLA-I, 22 logements PLUS, 16 logements PLS et 58 logements étudiants PLUS – Prêts garantis par la Ville (11.495.417 €) demandés par la RIVP.

M. Marc LUMBROSO rapporteur.

- **2016 DLH 119** 40 rue Raynouard (16^e) – Travaux de ravalement du mur mitoyen – Autorisations d'urbanisme.

M. Marc LUMBROSO rapporteur.

- **2016 DASES 2 DAC DGRI** Subvention d'un montant de 130.000 euros avec convention à l'association Solidarité Sida (11^e).

M. Emmanuel MESSAS rapporteur.

Projet de délibération soumis pour information du conseil d'arrondissement

- **2016 DASES 34G DAC DGRI** Subvention (165.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11^e).

M. Emmanuel MESSAS rapporteur.

- **2016 DAE 164** Autorisation de signer le marché de conception, fourniture, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage, et de gestion des kiosquiers.

M. Jérémie REDLER rapporteur.

- **2016 DAE 251** Instauration d'un régime d'aides aux kiosquiers de presse parisiens.

M. Jérémie REDLER rapporteur.

- Election du Président de séance du compte administratif 2015.

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

- Adoption du compte administratif 2015.

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

- **2016 DAE 42** Deux chalets de vente alimentaire dans le Bois de Boulogne (16^e) – Avenant de transfert de convention d'occupation du domaine public de la SARL Les Bosquetttes à la SARL Lysa.

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

- **2016 DVD 24** Parcs de stationnement Marceau Étoile (8^e et 16^e) et Parking de la Tour Maubourg (7^e) – Avenants aux conventions de concession.

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

- **2016 DVD 62** Service de véhicules partagés à Paris. Avenants n°1 à deux conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution des stations en voirie avec les sociétés COMMUNAUTO et UBEEQO.

Mme Julie BOILLLOT rapporteur.

- **2016 DAC 455** Subventions d'un montant de 10.800 euros à 11 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

M. Thierry MARTIN rapporteur.

M. GOASGUEN constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil à 18 h 00.

- Désignation du secrétaire de séance.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

Sur proposition de M. GOASGUEN, Mme DE BEAUCORPS est désignée secrétaire de séance.

- Adoption du compte rendu de la séance du 16 mars 2016.

M. Claude GOASGUEN rapporteur.

Sur proposition de M. GOASGUEN et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 16 mars 2016.

- **2016 DEVE 55** Dénomination « Pelouse Marie-France Pisier » attribuée à la pelouse située entre les 70 et 82 de l'avenue Foch (16^e).

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI explique que ce projet de délibération rend hommage à l'actrice et réalisatrice Marie-France PISIER. La pelouse choisie est d'une superficie de 3.570 m².

Mme BALDINI propose d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2016 DEVE 55 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DEVE 68** Dénomination « Jardin Christiane Desroches Noblecourt » attribuée au jardin situé 1, avenue Adrien Hébrard (16^e).

Mme Véronique BALDINI rapporteur.

Mme BALDINI précise que Christiane DESROCHES NOBLECOURT était égyptologue. Le jardin est un très bel espace arboré de près de 6.000 m².

Mme BALDINI propose d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2016 DEVE 68 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DASCO 57** Subventions d'un montant de 1.759.519,14 euros et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE).

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

Mme BRASSEUR note que l'ARE existe depuis 2013.

Depuis la rentrée 2015, près de 16.000 ateliers se tiennent chaque semaine à Paris :

- 11.000 sont directement assurés par la DASCO ;
- 2.000 sont assurés par la DAC, la DJS et la CASVP ;
- 3.000 sont assurés par des prestataires extérieurs ;
- 2.000 sont sélectionnés dans le cadre de marchés publics ;
- 500 sont sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets.

Le dispositif est uniquement reconduit pour l'année scolaire 2016-2017, qui sera la troisième et dernière année de l'ARE. L'année scolaire suivante, un nouveau projet éducatif national sera mis en place : le PEDT. La reconduction des ateliers proposés pour les 661 écoles de Paris n'est pas automatique. Les vérifications peuvent conduire au remplacement des prestataires qui n'ont pas donné satisfaction.

La procédure d'appel à projets a été relancée pour l'année 2016-2017 avec deux objectifs principaux :

- Privilégier la dimension locale ;
- Rechercher une dimension pédagogique et des contenus innovants.

Pour mettre en œuvre les 491 ateliers des écoles de Paris, une subvention de près de 1.760.000 euros à 155 organismes est proposée.

Après consultation des 155 associations proposées, Mme BRASSEUR s'étonne qu'aucune association du 16^e arrondissement ne soit retenue, contrairement aux années précédentes.

Mme BRASSEUR propose de s'abstenir sur ce projet de délibération, attendant un éventuel complément de liste qui pourrait bientôt être disponible.

M. GOASGUEN estime qu'il est nécessaire d'attendre la liste complémentaire.

Le projet de délibération 2016 DASCO 57 mis aux voix par M. GOASGUEN donne lieu à une abstention de la part de la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant pour.

Le projet est adopté à la majorité

- **2016 DJS 175** Terrain d'Education Physique Dalle d'Auteuil (16^e) – Couverture du terrain – Dépose d'une demande de permis de construire.

M. Yves HERVOUET DES FORGES rapporteur.

M. HERVOUET DES FORGES note que la Dalle d'Auteuil est située au carrefour de la Porte Molitor et appartient à la Ville de Paris. Cet équipement du Département de la Jeunesse et des Sports (DJS) est intégré au square du Tchad. La DJS a récupéré l'ensemble.

Au titre du budget participatif de 2015, un projet de création d'une salle de sport spécialisée en tennis de table a été retenu et voté. La proposition est faite de couvrir et de fermer cette aire sportive. Le Conseil de Paris a voté en décembre 2015 ce projet, d'un budget prévisionnel de près de 1,5 million d'euros. La création de cette halle sportive permet de répondre aux attentes des établissements scolaires situés à proximité (lycées Jean de La Fontaine et Claude Bernard) et de l'association spécialisée dans le tennis de table.

Un permis de construire doit être déposé à cet effet.

M. HERVOUET DES FORGES remarque que :

- Il y a une différence entre l'exposé des motifs et la délibération. L'exposé des motifs met en avant la nécessité de couvrir et fermer cet espace. Le compte rendu de la réunion avec la Ville de Paris, en date du 18 février 2016, reprend bien, au point numéro 5, le fait que le volume doit être fermé et chauffé. Or la délibération évoque uniquement la couverture. Pour éviter toute ambiguïté, le Maire du 16^e arrondissement émet le vœu que l'article unique soit ainsi amendé :
« Mme la Maire de Paris est autorisée à déposer une demande de permis de construire pour la couverture **et la fermeture** du terrain d'éducation physique Dalle d'Auteuil (16^e). »
- Le terrain se situe dans la limite de la zone classée du Bois de Boulogne. Le permis de construire nécessite l'intervention de l'ABF et de la Commission des sites, qui ont été sollicités dès le mois de mars 2016. Un avis doit être rendu par la Commission des sites au second semestre 2016, d'où un retard par rapport à l'avant-projet qui a démarré début janvier 2016.

M. HERVOUET DES FORGES propose d'émettre un avis favorable aussi bien pour le projet de délibération que pour le vœu.

M. GOASGUEN explique que des murs doivent être construits.

M. HERVOUET DES FORGES ajoute que contrairement aux stades Wimille et Niox, où les terrains de tennis sont couverts mais non fermés, l'équipement en question doit bénéficier d'un toit et de murs, ce qui permettra de chauffer l'espace. D'un point de vue technique, une température d'au moins 17 °C est nécessaire. Les tables de tennis doivent être abritées du vent pour accueillir les scolaires dans de bonnes conditions. Le dossier technique reprend bien ces points.

M. HERVOUET DES FORGES ajoute que le projet date en réalité de 2014. Un courrier du président de la Fédération Française de Tennis de Table encourage la naissance de cet équipement. À ce jour, Paris ne dispose que d'un seul équipement dédié au tennis de table, qui se situe au stade Carpentier, dans le 13^e arrondissement. Cet équipement servirait à l'ensemble de l'Ouest parisien.

L'association qui bénéficie de ce projet est très sérieuse et performante.

M. LAURET affirme que le groupe PS est très favorable à cette délibération et heureux que l'action menée par l'association qui a défendu ce projet au titre du budget participatif puisse arriver à son terme.

Le groupe PS est néanmoins dubitatif quant à la nécessité de formuler un vœu associé à cette délibération, dans la mesure où la fermeture est aussi bien évoquée dans l'exposé technique que dans l'exposé des motifs.

Le groupe PS votera en faveur de la délibération et du vœu, qui rassure M. HERVOUET DES FORGES, malgré son aspect superfétatoire.

M. HERVOUET DES FORGES réplique que la fermeture n'est pas mentionnée dans le corps de la délibération.

M. LAURET souligne que la fermeture est notée dans l'exposé des motifs.

M. GOASGUEN rappelle qu'on vote la délibération et non l'exposé des motifs. Il estime qu'il est préférable de s'assurer de la fermeture de ce terrain à travers ce vœu, car la pratique du tennis de table doit se faire sans courants d'air..

Le projet de délibération 2016 DJS 175 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- Vœu relatif au projet de délibération 2016 DJS 175 relatif au Terrain d'Education Physique de la Dalle d'Auteuil

Le vœu relatif au projet de délibération 2016 DJS 175 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DLH 12** Location de l'immeuble 16, rue Duban (16^e) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique.

M. Marc LUMBROSO rapporteur.

M. LUMBROSO dit que cet immeuble a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) le 4 mars 2015, pour un montant de 4.400.000 euros, auquel s'ajoute une commission de 133.372 euros. La Ville de Paris a exercé son droit de préemption pour 4.333.372 euros, commission incluse ; le vendeur a maintenu son offre.

L'offre de la Ville de Paris a été confirmée par fixation judiciaire. Conformément à l'article 213 du Code de l'urbanisme, le transfert de propriété doit intervenir dans les 3 mois, soit le 25 mai 2016. M. LUMBROSO ne sait pas si les parties ont fait usage de leur droit à renonciation.

L'immeuble, en pierres de taille, dispose d'une surface utile et commerciale de 720 m². Actuellement, il comprend 2 logements vacants sur les 20 existants. L'immeuble, en très mauvais état, nécessite une réhabilitation complète et profonde.

France Domaine a évalué le loyer capitalisé à 3.070.000 euros. S'agissant d'un projet de logement social, le loyer est ramené à 1.320.000 euros, ce qui représente le tiers de la somme de départ. La différence de 1.750.000 euros sera prélevée sur les communes qui ne comptent pas 25 % de logements sociaux.

Le bail emphytéotique sera conclu aux conditions habituelles.

M. LUMBROSO souligne :

- Le manque de considération à l'égard du Maire d'arrondissement. En effet, le Maire du 16^e arrondissement n'a été informé de cette opération qu'en avril 2016, ayant été mis en copie d'une lettre adressée par M. Ian BROSSAT au président de la Commission HLM, M. Stéphane DAMBRINE ;
- L'incontestable atteinte au droit de propriété. Mis à part le coût de la réhabilitation complète, 18 appartements sur 20 sont occupés.

M. LUMBROSO pense que cette pratique s'apparente à de l'acharnement et demande de s'abstenir sur ce projet de délibération.

M. GOASGUEN donne plusieurs informations complémentaires sur ce dossier, qui n'est pas majeur. Selon la note qui est annexée à la DIA, l'immeuble comporterait 2 logements vacants. Or la délibération propose la création de 10 logements sociaux, d'où une certaine incohérence. L'immeuble est dans un très mauvais état et des réparations importantes vont être faites. Les 10 logements sociaux pourraient alors être créés sur les grands logements à chaque étage. Rien n'est précisé sur cette question.

M. GOASGUEN n'a rien contre ce dossier et constate que l'acharnement à l'encontre du 16^e arrondissement n'est pas exceptionnel.

En revanche, les imprécisions contenues dans le projet de délibération justifient une abstention. En effet, M. GOASGUEN ne comprend pas comment 10 logements sociaux peuvent être réalisés à partir de 2 logements vacants et attend une précision sur les travaux à effectuer (précision qui pourrait élucider cette question). D'après M. GOASGUEN, la prudence est nécessaire sur ce dossier.

M. GOASGUEN partage par ailleurs la remarque de M. LUMBROSO qui met en avant l'absence de communication. Cette pratique se confirme de plus en plus et est une grave lacune. La Municipalité parisienne a pris l'habitude d'informer la Mairie du 16^e arrondissement non plus directement, mais par l'intermédiaire du directeur de l'office HLM.

M. WEILL considère que l'acharnement constaté par M. LUMBROSO sur le souhait de trouver des solutions pour augmenter le nombre de logements sociaux est un encouragement pour le groupe PS.

M. GOASGUEN souligne les nombreuses difficultés relatives à ce dossier, témoins d'une mauvaise communication entre la Mairie centrale et la Mairie d'arrondissement. Mais le groupe PS a le droit de penser le contraire. M. GOASGUEN estime que ces difficultés ne doivent pas être débattues par le Conseil d'arrondissement.

M. SAUVAGE pense qu'il n'existe aucun acharnement visant à construire du logement social, car aucun nouveau logement social n'est construit dans ce projet.

Selon M. SAUVAGE, la Mairie de Paris doit expliquer pourquoi le Maire d'arrondissement est systématiquement écarté de toute information sur ce type d'opération.

M. GOASGUEN ajoute que ce problème global sera posé un jour au Conseil de Paris. Les Maires d'arrondissement ont de moins en moins d'informations, alors qu'ils n'ont déjà aucune connaissance sur les dispositions de ces dossiers. Les intentions et les lieux choisis ne sont pas communiqués, ce qui reflète la pratique autoritaire de la DLH. Des informations pourraient au moins être transmises sur les flux, les mutations et les demandes. Les autres Maires d'arrondissement que M. GOASGUEN connaît ne disposent pas non plus de ces informations. Pour une politique qui se veut transparente, cet élément est assez obscur.

M. LAURET observe que pour que le Conseil d'arrondissement soit parfaitement informé du volume de logements traités par la Commission logement du 16^e arrondissement, un bilan des attributions effectuées sur proposition de cette dernière et du Maire du 16^e arrondissement pourrait être présenté au Conseil d'arrondissement suivant.

M. GOASGUEN répond que les informations de la part de la Commission parisienne permettraient de réunir la Commission logement du 16^e arrondissement. Depuis le début de l'année 2016, aucun départ n'est signalé dans l'arrondissement. Pour un arrondissement de 160.000 habitants, c'est très curieux. Personne n'aurait quitté son logement depuis le début de l'année 2016. Si la Mairie de Paris donne des informations à la Mairie du 16^e arrondissement, M. GOASGUEN assure qu'elles seront communiquées.

M. LAURET se demande si une Commission logement existe dans le 16^e arrondissement.

M. GOASGUEN répond qu'une Commission logement ne peut pas être tenue si aucun logement n'est libéré.

M. LAURET constate que hormis les mutations, de nouveaux programmes sont menés. M. LAURET s'étonne donc qu'aucune Commission logement n'ait été tenue depuis le début de l'année 2016.

M. GOASGUEN insiste sur le fait que les mutations sont très importantes et sont traitées par la loi PLM. Comme les constructions ne sont pas encore arrivées à terme, les discussions ne se font que sur les mutations. Aucune demande n'a été faite pour l'année 2016, ce qui signifie qu'aucun décès, déménagement ou déplacement n'aurait eu lieu dans le 16^e arrondissement. Cet arrondissement est d'un calme impavide sur la question des mutations, ce qui est très troublant.

M. LAURET remarque qu'un bilan sur l'année 2015 pourrait être réalisé.

M. GOASGUEN demande si M. LAURET estime normal que la Mairie de Paris ne donne aucune information sur cette question dans l'arrondissement.

M. LAURET pense qu'il est également anormal que le Conseil d'arrondissement ne soit pas informé de l'action de la Commission logement du 16^e arrondissement sur l'année 2015. Malgré une légère progression, le 16^e arrondissement comporte moins de 5 % de logements sociaux. Un bilan pourrait au moins être présenté sur les actions effectuées.

M. GOASGUEN souligne que M. LAURET n'a pas le droit de donner un tel chiffre, car l'arrondissement n'est pas une zone où les logements sociaux peuvent être comptabilisés ; la loi précise que le décompte se fait à l'échelle communale.

M. GOASGUEN pense qu'en fait, M. LAURET regrette de ne pas être présent à la Commission logement du 16^e arrondissement et qu'implicitement, il accepte que la Mairie de Paris ne donne aucune information sur les mutations et les constructions de logements.

M. LUMBROSO se demande si M. LAURET est mieux informé que les autres élus du 16^e arrondissement et s'il peut partager des informations sur le blocage actuel des attributions de logements dans l'arrondissement.

M. GOASGUEN signale qu'aucune mutation n'a lieu dans l'Ouest parisien, sauf dans le 15^e arrondissement, pour des raisons particulières. Ce n'est pas l'absence de M. LAURET à la Commission logement du 16^e arrondissement qui explique ce manque d'information, car la situation est similaire dans les 5^e, 6^e, 8^e et 17^e arrondissements. Dans le 15^e arrondissement, des personnalités doivent agir de sorte que les choses soient plus claires. Ce débat folklorique devra être réglé devant les électeurs.

Le projet de délibération 2016 DLH 12 mis aux voix par M. GOASGUEN donne lieu à une abstention de la part de la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant pour.

Le projet est adopté à la majorité

- **2016 DLH 92** Réalisation 35, rue Saint-Didier (16^e) de 17 logements PLA-I, 22 logements PLUS, 16 logements PLS et 58 logements étudiants PLUS – Prêts garantis par la Ville (11.495.417 €) demandés par la RIVP.

M. Marc LUMBROSO rapporteur.

M. LUMBROSO explique que la Ville de Paris a accordé, par délibération 2013 DLH 179 du 18 décembre 2013, sa garantie à ce programme pour un montant de 11.495.417 euros, à souscrire par la RIVP. Cette garantie, valable deux ans, n'a pas été appelée. La RIVP demande la réitération de la garantie de la Ville de Paris pour les emprunts qu'elle doit souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette garantie doit être renouvelée.

M. LUMBROSO propose d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2016 DLH 92 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DLH 119** 40 rue Raynouard (16^e) – Travaux de ravalement du mur mitoyen – Autorisations d'urbanisme.

M. Marc LUMBROSO rapporteur.

M. LUMBROSO explique que la Ville de Paris est propriétaire du presbytère situé au 40, rue Raynouard. Le mur mitoyen entre le presbytère et la copropriété voisine de la rue Alphonse XIII présente des fissures qui engendrent des infiltrations. Des travaux de ravalement sont nécessaires. Le Conseil d'arrondissement doit autoriser la Maire de Paris à déposer une déclaration d'urbanisme préalable nécessaire à la réalisation de ces travaux.

M. LUMBROSO propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2016 DLH 119 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DASES 2 DAC DGRI** Subvention d'un montant de 130.000 euros avec convention à l'association Solidarité Sida (11^e).

M. Emmanuel MESSAS rapporteur.

M. LEGENDRE rapporte ce projet de délibération en lieu et place de M. MESSAS.

Il énonce que le projet de délibération a pour objet l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Solidarité Sida pour l'organisation de la 18^e édition du festival Solidays, festival de jeunesse, de musique et de solidarité, les 24, 25 et 26 juin 2016 à l'hippodrome de Longchamp.

Créée en 1992, l'association Solidarité Sida s'est fixé quatre objectifs pour répondre aux urgences de la lutte contre le sida, en complémentarité avec d'autres structures :

- Soutenir des programmes d'aide aux malades en partenariat avec des associations locales en France et à l'étranger ;
- Prévenir les jeunes et les mobiliser par des actions de proximité ;
- Organiser des événements de sensibilisation et de solidarité pour alerter le public et récolter des fonds destinés à aider les malades et financer les actions auprès des jeunes ;
- Fédérer des volontaires et une « chaîne » de soutiens.

Depuis 1999, l'hippodrome de Longchamp accueille le festival Solidays. Cette manifestation a pour but d'encourager l'implication des jeunes dans la lutte contre le sida et dans l'action humanitaire, de sensibiliser le grand public, de faire de la prévention ainsi que de la sensibilisation et de récolter des fonds.

La Mairie du 16^e arrondissement doit autoriser la signature de la convention jointe avec l'association Solidarité Sida, qui prévoit l'attribution à celle-ci d'une subvention d'un montant de 130.000 euros, dont 80.000 euros au titre de la culture et 50.000 euros au titre de la solidarité internationale, pour l'organisation de la 18^e édition du festival Solidays en 2016

M. LEGENDRE propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

M. HERVOUET DES FORGES émet des réserves sur cet événement qui aura lieu du 24 au 26 juin 2016, c'est-à-dire en même temps que l'Euro 2016. M. HERVOUET DES FORGES ne comprend pas comment cette association a obtenu l'autorisation de la part de la Préfecture de Police et de la Ville de Paris. Cette autorisation a en effet été refusée à un certain nombre d'autres organisations plus locales, qui auraient posé certainement moins de problèmes de sécurité, sur d'autres hippodromes.

Cette manifestation se tient sur la pelouse centrale de l'hippodrome de Longchamp, qui accueille une importante association de golf du 16^e arrondissement, tout au long de l'année. Tous les ans, des problèmes importants sont posés à cette association pendant les 3 semaines où la pelouse est occupée.

M. LAURET souligne que Solidays est désormais une institution et demande à M. HERVOUET DES FORGES s'il souhaite que cet événement soit interdit cette année.

M. HERVOUET DES FORGES n'a jamais proposé que Solidays soit interdit. La Ville de Paris a par exemple étudié la possibilité d'utiliser des sites en dehors de Paris. Des questions de sécurité importantes se posent, d'autant plus avec l'organisation de l'Euro 2016 qui se déroulera en même temps.

Solidays attire des dizaines de milliers de personnes jour et nuit. M. HERVOUET DES FORGES veut donc savoir pourquoi ce type de manifestation est autorisé – une manifestation de hard rock pendant l'Euro 2016 est également autorisée sur les mêmes pelouses de Longchamp – alors que des manifestations de course à pied, également à but caritatif, qui reçoivent 2.000 à 3.000 personnes sont refusées.

M. LEGENDRE précise que 180.125 spectateurs ont assisté à Solidays en 2015.

M. GOASGUEN souligne la complexité de la question lorsque l'état d'urgence est appliqué (état d'urgence qui devrait aussi être appliqué place de la République, d'après M. GOASGUEN). Néanmoins, M. GOASGUEN comprend que le Premier Ministre ne veuille pas se soumettre au diktat terroriste en supprimant des manifestations qui se sont convenablement déroulées et qui n'ont pas suscité de désapprobation de la part de la Mairie du 16^e arrondissement.

M. GOASGUEN, qui comprend les réserves de M. HERVOUET DES FORGES sans les partager, appelle à voter favorablement sur le texte municipal, mais non sur le texte départemental sur lequel les élus du Conseil d'arrondissement n'ont pas le droit de voter. Selon lui, les risques doivent être assumés et il n'est pas possible de supprimer tous les événements au vu de la situation difficile qui existe.

Le projet de délibération 2016 DASES 2 DAC DGRI mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. HERVOUET DES FORGES, M. BEAUQUIER, M. GACHET, et M. SAUVAGE s'abstenant.

- **2016 DAE 164** Autorisation de signer le marché de conception, fourniture, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage, et de gestion des kiosquiers.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER dit que les kiosques de presse parisiens sont un vecteur de lien social dans les quartiers et sont devenus, pour les Parisiennes, les Parisiens et les touristes, un symbole emblématique de Paris.

L'arrivée à échéance des deux contrats de gestion des kiosques de presse a été l'occasion de repenser leurs modalités de gestion et de définir les objectifs de la Municipalité pour le futur contrat de gestion de ces mobiliers.

La Ville de Paris a mis en avant plusieurs objectifs lors d'une communication au Conseil de Paris en février 2015, à savoir :

- Soutenir l'activité de diffusion de la presse et les kiosquiers ;
- Faire du réseau de kiosquiers parisiens un réseau exemplaire et innovant.

Trois candidats ont remis des offres finales lors de la Commission d'appel d'offres. Seul MédiaKiosk a été retenu à l'issue de la procédure de dialogue compétitif pour la conception, la fourniture, l'entretien, la maintenance et l'exploitation publicitaire de kiosques de presse et de quelques kiosques à autre usage.

Après analyse des documents fournis lors de la Commission, le manque de transparence a été constaté sur la conception des futurs kiosques, notamment sur leur design et leur aspect extérieur. Des visuels supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre les structures proposées.

M. REDLER note qu'aucun document n'a été transmis à la Mairie du 16^e arrondissement à ce jour. M. REDLER demande donc de s'abstenir sur ce projet de délibération.

M. GOASGUEN explique que parmi les deux délibérations rapportées, la seconde (2016 DAE 251) ne pose aucun problème. La Mairie du 16^e arrondissement est favorable à l'aide aux kiosquiers parisiens. En revanche, la première délibération (2016 DAE 164) est problématique dans la mesure où le modèle du kiosque n'a pas été présenté. L'abstention demandée ne traduit donc pas une mesure de défiance, mais un souhait d'un partage plus important et plus rapide des informations de la part de la Mairie de Paris.

M. GOASGUEN propose d'émettre un avis favorable sur la seconde délibération.

M. SAUVAGE estime que le manque de garanties en matière d'emploi dans les appels d'offres que la Mairie de Paris mène actuellement est surprenant. M. SAUVAGE a remarqué la même chose sur le dossier des « dames pipi », qu'il a traité dans une autre enceinte que celle de la Mairie du 16^e arrondissement.

Le projet de délibération 2016 DAE 164 mis aux voix par M. GOASGUEN donne lieu à une abstention de la part de la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL votant pour.

- **2016 DAE 251** Instauration d'un régime d'aides aux kiosquiers de presse parisiens.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

Le projet de délibération 2016 DAE 251 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- Election du Président de séance du compte administratif 2015.

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

Sur proposition de M. GOASGUEN et à l'unanimité de ses membres, Mme GIAZZI est élue Présidente spéciale de séance par le Conseil du 16^e arrondissement.

M. GOASGUEN annonce qu'il ne prendra pas part au débat et au vote sur le compte administratif, et qu'il doit sortir de la salle.

M. GOASGUEN sort de la salle le temps de la délibération.

- Adoption du compte administratif 2015.

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

Mme GIAZZI donne la parole à M. GABORIAU pour la présentation du Compte Administratif.

M. GABORIAU indique que chaque année, les Conseils d'arrondissement délibèrent sur le compte administratif de l'état spécial. L'ensemble des 20 comptes administratifs des états spéciaux d'arrondissement sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil de Paris lors de sa prochaine séance.

Les crédits non consommés lors de l'exercice antérieur sont reportés de plein droit et sont réinscrits au budget supplémentaire de l'exercice suivant. La délibération sur le budget supplémentaire 2016 de l'état spécial du 16^e arrondissement se fera donc lors d'une prochaine séance du Conseil d'arrondissement.

Pour le compte administratif 2015 de l'état spécial, les élus du 16^e arrondissement ont reçu les tableaux correspondants. Ces tableaux retracent l'état des comptes administratifs de l'état spécial par rubrique fonctionnelle et sous la forme d'un récapitulatif général. Ils font apparaître, par article, les crédits ouverts, les mandatements et le solde d'exécution de l'exercice 2015.

M. GABORIAU va énoncer les sommes sans les centimes.

En ce qui concerne la section d'investissement, les crédits ouverts s'élèvent à 594.402 euros. Les dépenses liquidées s'élèvent à 418.781 euros. Les crédits à reporter sont de 175.621 euros. Le total des dépenses engagées sur la dotation d'investissement est de 501.531 euros, soit 84,38 %, contre 82,88 % en 2014. Sur les 175.621 euros reportés en 2016, 82.750 euros correspondent à des dépenses engagées en 2015, mais non liquidées au 31 décembre 2015. Le reliquat des crédits – les crédits reportés libres d'emploi – s'élève à 92.871 euros.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, les crédits ouverts représentent 5.855.903 euros, les dépenses liquidées s'élèvent à 5.354.066 euros et les crédits à reporter sont de 501.837 euros. Cette somme comprend d'une part, les dépenses engagées par la Mairie du 16^e arrondissement et par les Directions de la Ville de Paris en 2015 et qui n'ont pas été liquidées avant la clôture de l'exercice au mois de décembre 2015, à savoir 170.635 euros, et d'autre part, les crédits libres d'emploi qui s'élèvent à 331.201 euros.

Pour la dotation de gestion locale, sur les 5.034.069 euros, 95,08 % des crédits ont été engagés et 93,28 % des crédits ont été liquidés en 2015. Le montant des reports libres d'emploi est de 247.826 euros.

Pour la dotation d'animation locale, sur les 821.834 euros, les dépenses engagées représentent 757.864 euros, dont 658.518 correspondent aux dépenses liquidées, soit 80,13 %. Les sommes engagées non liquidées fin 2015 s'élèvent à 45.531 euros au titre de l'animation locale et à 34.409 euros au titre des travaux urgents dans les équipements de proximité, notamment les travaux réalisés en fin d'année. Le montant des crédits libres d'emploi s'élève à 83.375 euros, dont 29.547 euros pour l'animation locale et 53.827 euros pour les travaux urgents.

Le taux d'engagement du budget de fonctionnement, à savoir la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale, est de 96,40 % et le taux de liquidation par rapport aux sommes engagées est de 91,43 %.

En ce qui concerne l'ensemble des trois dotations (la dotation d'investissement, la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale), le taux d'engagement des crédits est de 95,30 %. Le taux de liquidation est de 89,50 %.

Le montant total des crédits reportés libres d'emploi est de 424.072 euros.

M. GABORIAU constate malheureusement que la bonne gestion des budgets d'arrondissement effectuée par la Mairie du 16^e arrondissement est pénalisante, car les crédits non consommés, en particulier en raison du nombre important de travaux urgents reportés eu égard à la mobilisation des services sur le budget participatif, ne seront pas reportés en totalité sur le budget supplémentaire de 2016. Cela a été confirmé lors de la dernière réunion budgétaire, qui a eu lieu la semaine précédente et à laquelle M. GABORIAU a représenté le Maire du 16^e arrondissement. Cette situation est regrettable au vu des nombreux travaux urgents à réaliser en 2016 dans le 16^e arrondissement.

M. LAURET remarque que 136.760,60 euros ont été dépensés en fêtes et cérémonies. M. LAURET voudrait avoir le détail des nombreux événements qui ont eu lieu en 2015, auxquels le groupe PS n'est pas toujours invité et dont il n'est pas informé.

M. GABORIAU communiquera le détail récapitulatif des différentes manifestations auxquelles tous les élus du 16^e arrondissement sont associés en permanence.

Le compte administratif 2015 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

M. GOASGUEN reprend la présidence de la séance.

- **2016 DAE 42** Deux chalets de vente alimentaire dans le Bois de Boulogne (16^e) – Avenant de transfert de convention d'occupation du domaine public de la SARL Les Bosquetttes à la SARL Lysa.

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

M. GABORIAU précise que les deux chalets dont il est question dans le projet de délibération sont ceux de la Porte Dauphine et du lac inférieur du Bois de Boulogne.

Le tribunal de commerce a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la SARL Les Bosquetttes, assortie d'une période d'observation.

Cette société, qui exploitait un fonds de commerce de restauration rapide, disposait à l'origine de six points de vente dans le Bois de Boulogne. Elle n'en dispose plus que de deux à ce jour.

En raison de la situation financière précaire de cette société, aucun plan de redressement n'a pu être présenté. L'administrateur judiciaire a donc décidé de lancer un appel d'offres en vue de trouver un repreneur. Quatre sociétés ont été admises à concourir.

Le tribunal de commerce a prononcé, le 3 juin 2015, un jugement mettant fin à la période d'observation et arrêtant le plan de cession de la SARL Les Bosquettes au profit de la SARL LYSA détenue par l'EURL SLY.

Cette société présente les garanties nécessaires à la reprise de l'activité. Elle donne satisfaction à la Ville de Paris et son offre est adaptée.

Le plan de cession acté par le tribunal de commerce précise qu'il emporte le transfert de la convention pour l'occupation de ces deux points de vente restants.

M. GABORIAU demande de bien vouloir accepter le principe de ce transfert et d'autoriser la Maire de Paris à signer l'avenant de transfert de la convention initialement signée.

Le projet de délibération 2016 DAE 42 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DVD 24** Parcs de stationnement Marceau Étoile (8^e et 16^e) et Parking de la Tour Maubourg (7^e) – Avenants aux conventions de concession.

M. Pierre GABORIAU rapporteur.

M. GABORIAU explique que la construction de ces deux parcs de stationnement a été confiée au groupe Q-PARK, qui a une politique de restructuration. Les deux sociétés (Marceau et le Parking de la Tour Maubourg) ont fait l'objet d'une dissolution par anticipation sans liquidation au profit de la société SERIMO.

Ces fusions étant assimilées en droit à une cession de contrat, l'autorisation préalable de la Ville de Paris a été requise. À cette occasion, la Ville de Paris a indiqué au concessionnaire ne pas s'opposer à ces modifications et a fait part de la nécessité de passer un avenant pour prendre acte de ces fusions.

M. GABORIAU propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2016 DVD 24 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DVD 62** Service de véhicules partagés à Paris. Avenants n°1 à deux conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution des stations en voirie avec les sociétés COMMUNAUTO et UBEEQO.

Mme Julie BOILLOT rapporteur.

Mme BOILLOT rappelle qu'en juin 2015, le Conseil d'arrondissement a autorisé la Maire de Paris à signer une convention d'occupation du domaine public avec six sociétés privées pour développer des services de véhicules partagés aux côtés d'Autolib'.

70 stations de véhicules et utilitaires hybrides et principalement électriques ont d'ores et déjà été déployées sur la voirie parisienne.

Deux des six sociétés se sont retirées et la proposition est faite de réattribuer les 41 stations laissées vacantes à COMMUNAUTO et UBEEQO.

Mme BOILLOT propose d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2016 DVD 62 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2016 DAC 455** Subventions d'un montant de 10.800 euros à 11 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

M. Thierry MARTIN rapporteur.

M. MARTIN explique que la FNACA est spécifique aux anciens combattants d'Afrique du Nord. Tous les arrondissements de Paris abritent un de ses Comités, et un Comité départemental assure la synthèse de l'ensemble des actions. Ces Comités sont régulièrement soutenus par le présent Conseil d'arrondissement et la Ville de Paris.

S'agissant du 16^e arrondissement, la FNACA est particulièrement active et participe au Comité d'entente des anciens combattants et des victimes de guerre du 16^e arrondissement. Ils ont également publié un petit ouvrage : *Les Passeurs de Mémoire*. Cet ouvrage est soutenu par la Mairie du 16^e arrondissement et y a été présenté. Il relate notamment le témoignage de 11 personnalités.

Une subvention de 800 euros est prévue pour le 16^e arrondissement.

M. MARTIN propose d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2016 DAC 455 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

M. GOASGUEN rend hommage à Mme Catherine FAIPOT qui, malgré sa jeune apparence, prend sa retraite. M. GOASGUEN estime que l'âge légal de la retraite est beaucoup trop précoce et pense que le Gouvernement devrait l'allonger !

M. GOASGUEN précise à quel point les élus du 16^e arrondissement ont aimé travailler avec Mme FAIPOT.

Mme FAIPOT assiste en ce 2 mai 2016 à sa dernière séance du Conseil d'arrondissement en qualité de Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie du 16^e arrondissement, où elle travaille depuis 1974. Elle est arrivée à la Mairie du 16^e arrondissement à l'âge de 19 ans.

Mme FAIPOT a assisté à 185 séances du Conseil d'arrondissement et a participé à l'organisation de 145 séances du Conseil d'arrondissement et de 68 scrutins politiques.

M. GOASGUEN remercie Mme FAIPOT au nom de tous les habitants du 16^e arrondissement et informe les élus de la tenue d'une fête, à l'occasion de son départ en retraite, le 27 mai 2016 à 12 h

M. GOASGUEN et Mme GIAZZI demandent à M. LAURET de noter cette date afin qu'il ne dise pas, par la suite, qu'il n'a pas été invité.

(Applaudissements et remerciements à Mme FAIPOT de la part de toute l'assemblée.)

L'ordre du jour étant épuisé, M. GOASGUEN lève la séance du Conseil à 19 h 00.